

Divulcation de fonds propres du Pilier 3 de Bâle III

À compter du 1^{er} janvier 2013, le BSIF exige que les institutions financières canadiennes gèrent et déclarent leurs fonds propres réglementaires conformément à un nouveau cadre de gestion du capital, communément appelé Bâle III. Les nouvelles exigences de publication d'informations sur les fonds propres du pilier 3 de Bâle III, l'exigence de ratio de leviers financiers et les indicateurs clés visent à améliorer à la fois la transparence et la comparabilité de la position des fonds propres de la Banque. Le tableau révisé est conforme aux modèles fournis par le BSIF dans son avis relatif au pilier 3 de Bâle III publié en février 2025 à l'intention des PME.

L'information financière supplémentaire publiée peut être consultée dans les données financières du BSIF pour les banques. Site web : (<https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/donnees-formulaires/donnees-financieres/donnees-financieres-banques>).

1. Capital réglementaire

(en milliers de dollars canadiens)

Modèle de déclaration de capital modifié – T4 2024		T4 2024
Fonds propres de base de catégorie 1 : instruments et réserves		
1	Capital-actions ordinaires admissible émis directement (ou l'équivalent pour les sociétés sans capital-actions), plus le surplus d'apport connexe.	438 913 \$
2	Bénéfices non répartis	236 160 \$
3	Autres éléments du résultat global cumulé (et autres réserves)	2 736 \$
4	<i>Capital émis directement, susceptible d'être progressivement exclu du CET1 (applicable uniquement aux sociétés sans capital-actions)</i>	-
5	Capital social émis par les filiales et détenu par des tiers (montant autorisé dans le groupe CET1)	-
6	Fonds propres de base de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	677 809 \$
Fonds propres de base de catégorie 1 : ajustements réglementaires		
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1	(7 023) \$
29	Fonds propres de catégorie 1 (CET1)	670 786 \$
Fonds propres additionnels de catégorie 1 : instruments		
30	Instruments additionnels de catégorie 1 admissibles émis directement, plus excédent d'apport connexe	-
31	dont : classés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	-
32	dont : classés comme passifs selon les normes comptables applicables	-
33	<i>Instruments de capital émis directement, susceptibles d'être progressivement supprimés du fonds de capital additionnel de catégorie 1</i>	-
34	Instruments additionnels de catégorie 1 (et instruments CET1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans le groupe AT1)	-
35	<i>dont : instruments émis par des filiales susceptibles d'être éliminés</i>	-
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	-

Fonds propres additionnels de catégorie 1 : ajustements réglementaires		
43	Ajustements réglementaires totaux des fonds propres additionnels de catégorie 1	-
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	670 786 \$
Fonds propres de catégorie 2 : instruments et dispositions		
46	Instruments de catégorie 2 admissibles émis directement, plus excédent d'apport connexe	-
47	<i>Instruments de capital émis directement, susceptibles d'être progressivement retirés de la catégorie 2</i>	-
48	Instruments de catégorie 2 (et instruments CET1 et AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans le groupe de la catégorie 2)	-
49	<i>dont : instruments émis par des filiales susceptibles d'être éliminés</i>	-
50	Provisions collectives	9 533 \$
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	9 533 \$
Fonds propres de catégorie 2 : ajustements réglementaires		
57	Total des ajustements réglementaires apportés aux fonds propres de catégorie 2	-
58	Fonds propres additionnels de catégorie 2 (T2)	9 533 \$
59	Capital total (TC = T1 + T2)	680 319 \$
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	2 451 100 \$
Ratios de fonds propres		
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	27,37 %
62	Niveau 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	27,37 %
63	Capital total (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	27,76 %
Cible du BSIF		
69	Ratio cible des fonds propres de base de catégorie 1	7,0 %
70	Ratio cible des fonds propres de catégorie 1	8,5 %
71	Ratio cible du capital total	10,5 %

2. Ratio de levier financier

Cadre du ratio de levier financier – T4 2024		T	T-1
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	3 015 073 \$	3 448 808 \$
2	Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan en vertu du référentiel comptable applicable (IFRS)	-	-
3	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	\$	\$
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	(7 023) \$	(6 599) \$

5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT)	3 008 050 \$	3 442 209 \$
Expositions sur dérivés			
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	77 125 \$	50 298 \$
7	Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	79 904 \$	109 116 \$
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale sur les expositions compensées de client)	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	-	-
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-
11	Total des expositions sur dérivés	157 029 \$	159 414 \$
Expositions sur opérations de financement par titres			
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	1 509 280 \$	1 828 963 \$
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	-	-
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	-	-
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-
16	Expositions sur opérations de financement par titres	1 509 280 \$	1 828 963 \$
Autres expositions hors bilan			
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	837 860 \$	865 737 \$
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(33 867) \$	(41 559) \$
19	Postes hors bilan	803 993 \$	824 178 \$
Fonds propres et expositions totales			
20	Fonds propres de catégorie 1 :	670 786 \$	743 022 \$
21	Expositions totales	5 478 352 \$	6 254 764 \$
Ratio de levier financier			
22	Ratio de levier financier Bâle III	12,24 %	11,88 %

3. Divulcation des indicateurs clés (KM1)

(en milliers de dollars canadiens)

Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)		T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023
Capital disponible (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	670 786	743 022	724 656	705 129	706 520
2	Catégorie 1	670 786	743 022	724 656	705 129	706 520
3	Capital total	680 319	752 332	734 876	715 323	712 839
Actifs pondérés en fonction des risques (montants)						
4	Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	2 451 100	2 520 312	2 888 414	2 837 678	2 791 967
4a	Total des actifs pondérés en fonction des risques (avant plancher)	2 451 100	2 520 312	2 888 414	2 837 678	2 791 967
Ratios de fonds propres basés sur le risque en pourcentage des APR						
5	Ratio CET1 (%)	27,37 %	29,48 %	25,09 %	24,85 %	25,31 %
5a	Ratio CET1 (%) (ratio avant plancher)	27,37 %	29,48 %	25,09 %	24,85 %	25,31 %
6	Ratio de catégorie 1 (%)	27,37 %	29,48 %	25,09 %	24,85 %	25,31 %
6a	Ratio de catégorie 1 (%) (ratio avant plancher)	27,37 %	29,48 %	25,09 %	24,85 %	25,31 %
7	Ratio de capital total (%)	27,76 %	29,85 %	25,44 %	25,21 %	25,53 %
7a	Ratio de capital total (%) (ratio avant plancher)	27,76 %	29,85 %	25,44 %	25,21 %	25,53 %
Exigences supplémentaires de coussin CET1 en pourcentage des APR						
8	Exigence de coussin de conservation des fonds propres (2,5 % à partir de 2019) (%)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
9	Exigence de coussin contracyclique (%)	-	-	-	-	-
10	Exigences supplémentaires des banques G-SIB et/ou D-SIB (%) [Non applicable pour les SMSB]					
11	Total des exigences de coussin spécifique CET1 des banques (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %

12	CET1 disponible après satisfaction des exigences minimales de capital de la banque (%)	22,87 %	24,98 %	20,59 %	20,35 %	20,81 %
	Ratio de levier financier Bâle III					
13	Mesure totale de l'exposition au ratio de levier de Bâle III	5 478 352	6 254 764	7 052 611	6 616 280	6 679 006
14	Ratio de levier Bâle III (ligne 2/ligne 13)	12,24	11,88	10,28	10,66	10,58

* Calculé comme la ligne 5 moins l'exigence minimale de CET1 de 4,5 %

4. Risque de marché dans le cadre de l'approche normalisée

(en milliers de dollars canadiens)

		T4 2024
MR1 : Risque de marché dans le cadre de l'approche normalisée		Exigence de fonds propres en approche normalisée
1	Risque général de taux d'intérêt	451
2	Risque sur actions	2 467
3	Risque lié aux matières premières	-
4	Risque de change	369
5	Risque d'écart de crédit – hors-titrisations	-
6	Risque d'écart de crédit – titrisations (portefeuille de négociation non corrélé)	-
7	Risque d'écart de crédit – titrisation (portefeuille de négociation corrélé)	-
8	Risque de défaut – hors-titrisations	981
9	Risque de défaut – titrisations (portefeuille de négociation non corrélé)	-
10	Risque de défaut – titrisations (portefeuille de négociation corrélé)	-
11	Supplément pour risque résiduel	-
12	Total	4 268